

**Préavis municipal 2021-2026 / N°31**

**Demande d'autorisation de dépassement de budget pour l'augmentation de poste à l'administration communale**

**Rapport de la Commission ad hoc**

---

**Au Conseil communal de Rolle**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,

La commission ad hoc composée de :

Mme           Arbenita ZEJNA, excusée

MM.           Stefan GARRIDO  
                Emmanuel MOUNIER, rapporteur  
                David REZE  
                Jean Pierre ROLAND  
                Frédéric SCHMALZ, absent  
                Laurent SCHATZMANN

S'est réunie le lundi 16 janvier 2023 pour traiter le préavis susmentionné.

Madame la Syndique Monique PUGNALE a participé à la première partie de la séance pour présenter le préavis et répondre aux questions. Nous la remercions pour sa présentation, sa disponibilité et pour les informations fournies.

**Objet**

Le préavis municipal N°31 invite le conseil communal à accorder à la Municipalité les moyens financiers permettant la création de postes supplémentaires pour l'administration communale en 2023, et donc à autoriser un dépassement budgétaire de CHF 339'880 sur les postes de salaires et charges sociales.

**Présentation**

Monique Pugnale nous rappelle que cette réflexion a commencé suite à la crise informatique de 2021. Le dernier audit de l'administration communale datait de 2007 et il fut décidé de

conduire un nouvel audit. Cet audit a fait ressortir, parmi d'autres mesures, un manque de personnel.

La Municipalité a demandé à chaque chef de service de revoir les recommandations de l'audit et de fournir un rapport justifiant les ETP (Equivalent Temps Plein) supplémentaires demandés dans le projet.

Police des Constructions : doublement des demandes en 3 ans

Voirie et Espaces Verts : ce service fait face à une surcharge de travail en permanence. Il y a beaucoup plus d'évènements organisés à Rolle depuis quelques années.

Ressources Humaines : en sous-effectif. La Municipalité a eu à faire face à plusieurs départs d'employés dans les services, à la démission de 2 municipaux et 3 changements de chefs de services. Actuellement, l'administration de la commune compte 51 ETP (arrivée de M Cotting, nouveau chef de service des Services Techniques en janvier 2023), 9 apprentis et entre 40 et 50 auxiliaires. La Municipalité continuera à faire appel à des auxiliaires et apprentis à l'avenir.

Sécurité Publique : Initialement, elle devait déménager au château et finalement c'est la Maison des Associations Communales qui a laissé sa place au 46 de la Grand-Rue pour s'installer au château, libérant ce lieu pour permettre au Service de Sécurité Publique d'emménager à côté de ceux de la commune.

Administration Générale : nécessité de recruter pour renforcer le service et pérenniser le greffe municipal

En conclusion, la commune manque de personnel. Elle doit répondre à la croissance significative depuis quelques années du nombre de citoyens qui s'installent à Rolle et par conséquent doit recruter. Les projets immobiliers en cours (plans de quartier) permettent aussi d'affirmer que la population de Rolle continuera de croître dans les prochaines années.

### Réponses aux différentes questions des membres de la commission ad hoc

- Pour des raisons de transparence, la municipalité a choisi d'utiliser un préavis plutôt qu'une ligne budgétaire pour demander cette augmentation de poste
- Le service informatique s'est renforcé en compétence en remplaçant un départ junior par un poste senior.
- La municipalité a déjà commencé à mettre en application les recommandations de l'audit, par exemple sur la communication : des actions régulières et réitérées sont menées pour améliorer la communication en interne entre les services.

La commission ad hoc a bien compris les raisons de la municipalité d'augmenter le nombre de postes à l'administration. Se pose la question d'embauches en CDI ou en CDD. Les deux solutions offrent des avantages et des inconvénients. Il en ressort que l'intérêt d'embaucher en CDI permettrait une meilleure stabilisation des effectifs. De plus les tâches à couvrir sont des affaires courantes donc elles ne seront pas amenées à baisser dans le futur. La majorité des présents se prononcent en faveur d'une solution de CDI plutôt que de CDD.

Au vote, le préavis est accepté par 4 voix pour et 1 voix contre.

La CoFin s'est réunie le 16 janvier 2023 afin de traiter le présent préavis. Elle a approuvé à l'unanimité la demande de 3.0 ETP supplémentaires, tels que demandés par la Municipalité.

### **Conclusions**

Considérant l'exposé ci-dessus, la Commission ad hoc vous demande, à la majorité des membres présents, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs de bien vouloir prendre les conclusions suivantes :

#### **Le Conseil communal de Rolle,**

Vu le préavis 2021-2026 / N° 31 de la Municipalité du 28 novembre 2022,

Entendu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

• Autorise la Municipalité à inscrire aux budgets 2023 et suivants 3.0 ETP supplémentaires, ce qui représente un montant de CHF 339'880 fr (charges patronales comprises) pour le budget 2023. Cette création de postes concerne les services et secteurs suivants :

- a. Services techniques :
  - i. Police des constructions (0.6 ETP),
  - ii. Voirie et espaces verts (1.0 ETP),
- b. Service des Ressources humaines (0.4 ETP),
- c. Service de la Sécurité publique (0.5 ETP),
- d. Administration générale (0.3 ETP),
- e. Service Finances (0.2 ETP).

• Autorise la Municipalité à imputer cette somme sur les comptes salaires et charges sociales concernés.

Au nom de la Commission  
Le Président



Laurent Schatzmann

le Rapporteur



Emmanuel Mounier

Rolle, le 16 janvier 2023